



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2025-2026

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez vous présenter à la mairie de VAL DES VIGNES munis des documents suivants :

- Certificat de scolarité complétée
- Fiche de renseignements destinée à la Directrice de l'école
- Fiche d'urgence destinée à la Directrice de l'école
- Fiche d'inscription aux services périscolaires complétée
- Livret de famille
- Pièce d'identité du représentant légal
- Justificatif de domicile (EDF, eau, téléphone ...)
- Copie des pages de vaccinations du carnet de santé (avec nom et prénom de l'enfant) ou certificat médical de contre-indication, conformément au code de la santé publique. Tout enfant, pour être scolarisé, doit être à jour des vaccinations obligatoires pour son âge.
- Ordonnance de jugement en cas de divorce ou de séparation
- Certificat de radiation pour un changement d'école en cours de scolarité.

Après avoir effectué l'inscription scolaire auprès de la mairie, un rendez-vous devra être pris avec la Directrice de l'école.

Demande de dérogation

La demande de dérogation concerne l'inscription d'un enfant dans une école autre que celle de rattachement.

Les communes de rattachement pour les écoles de Val des Vignes sont Ladiville et Angeduc. Pour les enfants qui ne sont pas domiciliés sur l'une de ces communes, une demande de dérogation doit être effectuée en plus du dossier d'inscription scolaire.

- **Si vous êtes domicilié sur l'une des communes du territoire de la CdC4B**, vous devez compléter une fiche d'inscription dérogatoire interne à la CdC4B
- **Si Vous êtes domicilié hors du territoire de la CdC4B**, vous devez compléter une fiche d'inscription dérogatoire sur le territoire CdC4B à la CdC4B

Nos écoles

Ecole de Jurignac :

Directrice : Mme Lucie VALENTIN

Tél. : 05.45.66.39.75.

Niveaux : Petite section, Moyenne section, Grande section, CP, CE1, CE2

Accueil : 9h – 12h et 13h30 – 16h30

Ecole de Péréuil :

Directrice : Mme Lucie VALENTIN

Tél. : 05.45.64.01.69

Niveaux : CE2, CM1, CM2

Accueil : 9h – 12h et 13h30 – 16h30

Services périscolaires

Tarifs de cantine et de garderie (susceptibles d'être modifiés pour la rentrée 2025/2026) :

	Tarifs
Cantine	
Elèves -Tarif au repas	4,00€ au forfait (4,20 € au réel)
Elèves -Tarif au panier repas PAI	1,00 €
Garderie	0,60 € la demi-heure**
Transport	L'inscription est à faire auprès de la région Nouvelle-Aquitaine

** Toute demi-heure commencée est due

Garderies :

➤ **Garderie de Jurignac**

Matin : 7h00 – 8h50

Soir : 16h30 – 19h00

➤ **Garderie de Péreuil (susceptible d'être modifiée pour la rentrée 2025/2026)**

Matin : 8h00 – 8h50

Soir : 16h30 – 18h15

Transport scolaire :

Une navette entre les deux écoles de Jurignac et Péreuil est proposée.

Inscription :

- En ligne sur le site <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires>
- Ou dossier d'inscription à télécharger et à envoyer au service des transports de la Région Nouvelle Aquitaine

Tarif : 30 € par enfant

Par délibération du 16 octobre 2020, le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge la participation financière des familles à hauteur de 30 € par an et par enfant utilisant la navette.

Pour en bénéficier, vous devrez vous présenter au secrétariat de la mairie de VAL DES VIGNES munis des documents suivants :

- le reçu de paiement ou la carte de transport de la Région Nouvelle Aquitaine
- Un relevé d'identité bancaire